

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R02-2016-053

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2016

## Sommaire

### DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE

R02-2016-06-27-002 - Décision DM n° 114-2016 (2 pages)

Page 3

# DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE

R02-2016-06-27-002

Décision DM n° 114-2016

Décision portant délégation de compétence en matière de conciliation entre les marins et leur employeurs



#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

Direction de la mer de la Martinique

Fort de France, le 27/06/2016

#### **DECISION Nº 114/2016**

portant délégation de compétence en matière de conciliation entre les marins et leurs employeurs

Le Directeur adjoint de la mer de la Martinique

VU le code des transports;

- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon;
- VU le décret n°2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs ;
- VU l'arrêté interministériel du 1er septembre 2015 nommant M. Michel PELTIER en qualité de directeur de la mer de la Martinique ;
- VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2015 nommant M. Hervé MOUSSARON en qualité de directeur adjoint de la mer de la Martinique ;
- VU l'arrêté ministériel n° 13025271 du 20 juin 2013 nommant M. Thomas ROSTAING en qualité de Chef du service du développement des activités maritimes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel n° 14033123 du 18 août 2014 nommant Mme Eloïse PETIT en qualité de chef du service «Gens de mer/ENIM» à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : 7h30-11h45 L'après-midi sur rendez-vous dm-martinique@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 0596 60 80 30 - fax : 0596 60 79 80 Bd Chevalier Ste-Marthe - BP : 620 - 97261 FORT- DE-FRANCE CEDEX

Ressources, territoires et nauvais Énergie et climat Développement durable on des risques Infrastructures, transports et mer

4

#### DECIDE:

#### **ARTICLE 1**

- M. Thomas ROSTAING, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, chef du service du développement des activités maritimes;
- Mme Eloïse PETIT, Administrateur de 1ère classe des Affaires maritimes, chef du service « Gens de mer-ENIM ».

reçoivent délégation de compétence pour procéder à la tentative de conciliation entre les marins, à l'exception du capitaine, et leurs employeurs, dans les cas prévus par l'article L5542-48 du code des transports.

#### **ARTICLE 2**

Le directeur de la mer de la Martinique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur adjoint de la mer de la Martinique

Hervé MOUSSARON

Présent Dour 'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr